



## Parcours e-Junior

Fiche pédagogique à destination des formateurs associée au parcours

# MON IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Parcours développé en collaboration avec TRALALERE, opérateur en France d'Internet sans Crainte, programme national de sensibilisation pour donner aux jeunes une meilleure maîtrise de leur vie numérique, soutenu par la Commission européenne.



Les réseaux sociaux font exploser le nombre d'informations personnelles laissées par les internautes. Elles représentent des traces qui constituent leur identité numérique. Il faut toujours faire attention à ce qui est partagé pour ne pas salir sa e-réputation ou pour ne pas que cela tombe entre les mains de personnes mal intentionnées.

## Les objectifs pédagogiques du parcours

- Comprendre les notions d'identité numérique, de traces et d'image de soi
- Identifier les relations entre publication et réputation
- Avoir conscience de la diffusion, la duplication et le détournement des données

## Les messages-clés

- Fais attention aux informations que tu donnes de toi quand tu remplis un formulaire.
- Quand tu publies des photos ou des infos sur toi, pense à ta e-réputation.
- Quand tu publies une photo, tu ne sais jamais qui peut la récupérer et ce qu'il peut en faire.
- Pense à taper ton nom sur des moteurs de recherche pour savoir ce qui est associé à ton nom.

## Le parcours pas à pas

### ÉTAPE 1 : JE DÉCOUVRE

#### Objectifs de l'étape

Une BD interactive mettant en scène Sam, Zoé et Misso dans une situation proche du quotidien des élèves, pour les interpeller sur la problématique du parcours

#### Notions abordées

- la publication de photo sans autorisation
- la e-réputation

#### Contenu

Dans cette saynète, Zoé s'inquiète pour sa e-réputation suite à une photo d'elle partagée sans son autorisation...

### ÉTAPE 2 : J'OBSERVE

#### Objectif de l'étape

Une vidéo pour comprendre les notions de traces et d'identité numérique

#### Notions abordées

- les traces laissées sur Internet
- l'image de soi et l'image numérique
- les liens entre données personnelles et la e-réputation

#### Contenu

Pour aller à la bibliothèque de la MJC avec Lou et Paola, Vinz doit d'abord s'inscrire sur Internet. Mais il décide de remplir le formulaire avec de fausses informations.

**Voir la vidéo** : <https://www.vinzelou.net/fr/ressource/internet-quelle-memoire>

## ÉTAPE 3 : JE ME QUESTIONNE

### Objectifs de l'étape

- 5 questions pour décrypter la vidéo et vérifier ce que les élèves ont compris et mémorisé les principaux messages
- Amener les élèves à se questionner sur la e-réputation et les informations à renseigner dans un formulaire d'inscription en ligne

### Notions abordées

- les informations à renseigner dans un formulaire d'inscription en ligne
- la e-réputation

### Les questions de l'étape et les retours formulés par réponse :

Question	Réponse	Explication
1. Pourquoi Vinz remplit-il un formulaire en ligne ?	a. Pour s'inscrire à la bibliothèque	Oui, Vinz remplit un formulaire pour s'inscrire à la bibliothèque. On lui demande des informations sur lui et ses goûts pour mieux le conseiller. Mais parfois, <b>les informations demandées</b> dans un formulaire <b>ne sont pas utiles</b> . En cas de doute, <b>demande à tes parents</b> .
	b. Pour participer à un concours	Vinz remplit un formulaire pour s'inscrire à la bibliothèque. On lui demande des informations sur lui et ses goûts pour mieux le conseiller. Mais parfois, <b>les informations demandées</b> dans un formulaire <b>ne sont pas utiles</b> . En cas de doute, <b>demande à tes parents</b> .
	c. Pour jouer en ligne	Vinz remplit un formulaire pour s'inscrire à la bibliothèque. On lui demande des informations sur lui et ses goûts pour mieux le conseiller. Mais parfois, <b>les informations demandées</b> dans un formulaire <b>ne sont pas utiles</b> . En cas de doute, <b>demande à tes parents</b> .

<p>2. Parmi les listes suivantes, laquelle, selon toi, contient uniquement les informations strictement nécessaires pour un formulaire d'inscription à un jeu en ligne ?</p>	<p>a. Ton pseudo, ton vrai nom, ton âge</p>	<p>Non. Quand on réfléchit bien, <b>on n'a pas besoin des informations trop personnelles</b> comme ton nom, ton numéro de téléphone, ton adresse ou tes goûts préférés. Dans un formulaire d'inscription, les informations obligatoires sont souvent signalées par un *. <b>En cas de doute, demande à tes parents.</b></p>
	<p><b>b. Ton pseudo, ton adresse email</b></p>	<p>Bravo. Quand on réfléchit bien, on n'a pas besoin des <b>informations trop personnelles</b> comme ton nom, ton numéro de téléphone, ton adresse ou tes goûts préférés. Dans un formulaire d'inscription, les informations obligatoires sont souvent signalées par un *. <b>En cas de doute, demande à tes parents.</b></p>
	<p>c. Ton pseudo, ton numéro de téléphone, ton animal favori</p>	<p>Non. Quand on réfléchit bien, <b>on n'a pas besoin des informations trop personnelles</b> comme ton nom, ton numéro de téléphone, ton adresse ou tes goûts préférés. Dans un formulaire d'inscription, les informations obligatoires sont souvent signalées par un *. <b>En cas de doute, demande à tes parents.</b></p>
<p>3. Vraiment pour se donner une autre image. Penses-tu que c'est une bonne idée ?</p>	<p>a. Il fait ce qu'il veut, c'est drôle de se faire passer pour quelqu'un d'autre.</p>	<p>Sur Internet comme dans la vie, tester d'autres personnalités peut être amusant. Mais <b>mentir pour manipuler n'est pas correct</b> et on se fait souvent démasquer. Certaines personnes peuvent se donner une autre image et être mal intentionnées. <b>Sois vigilant !</b></p>

	<p>b. Il ment pour la bonne cause : avoir une bonne image à la bibliothèque.</p>	<p>Vinz a envie de plaire et ment pour se donner une autre image qu'il pense meilleure que la réalité. Mais <b>mentir pour manipuler n'est pas correct</b> et on se fait souvent démasquer. Certaines personnes peuvent se donner une autre image et être mal intentionnées. <b>Sois vigilant !</b></p>
	<p>c. Non car quand on rencontre la personne en vrai, on découvre la vérité.</p>	<p>Vinz ment car il veut se donner une autre image de lui. Mais <b>mentir n'est pas bien</b> et on se fait souvent démasquer. Certaines personnes mal intentionnées peuvent tricher. <b>Sois vigilant !</b></p>
<p>4. Sur le moteur de recherche, la secrétaire retrouve plein d'images de Vinz. A ton avis pourquoi Vinz est surpris ?</p>	<p>a. Parce que ce n'est pas lui qui a posté ces photos</p>	<p>Vinz n'a pas peut-être pas posté toutes ces photos, mais leurs publications ont été associées à son nom. Quand on envoie une photo à quelqu'un, on ne sait jamais ce qu'il peut en faire. <b>Et une fois en ligne, c'est très difficile d'en maîtriser la circulation. Internet se souvient de tout !</b></p>
	<p><b>b. Parce qu'il ne savait pas que des photos mises en ligne peuvent apparaître ensuite dans un moteur de recherche</b></p>	<p>Vinz ne sait sûrement pas ce que devient une photo quand on la publie sur Internet. <b>Il faut faire attention à ce que l'on publie et partage, car une fois en ligne, c'est très difficile d'en maîtriser la circulation. Internet se souvient de tout !</b></p>
	<p>c. Parce qu'il n'aime pas ces photos</p>	<p><b>Vinz est surtout surpris de retrouver des photos de lui sur un moteur de recherche. Quand on envoie une photo à quelqu'un, on ne sait jamais ce qu'il peut en faire. Et une fois en ligne, c'est très difficile d'en maîtriser la circulation. Internet se souvient de tout !</b></p>

5. Sur Internet, il est impossible d'effacer ce que l'on dit de toi.	a. VRAI	C'est faux. Même si on doit toujours faire attention à ce qu'on publie sur Internet, tu peux signaler les photos publiées sans ton autorisation pour demander leur retrait. Tu peux aussi demander à un moteur de recherche de <b>supprimer les résultats associés à ton nom</b> . C'est ce qu'on appelle le <b>droit à l'oubli</b> .
	b. FAUX	En effet, c'est faux. Même si on doit toujours faire attention à ce qu'on publie sur Internet, <b>tu peux signaler les photos publiées sans ton autorisation</b> pour demander leur retrait. Tu peux aussi demander à un moteur de recherche de <b>supprimer les résultats associés à ton nom</b> . C'est ce qu'on appelle le <b>droit à l'oubli</b> .

## ÉTAPE 4 : JE M'ENTRAÎNE

### Objectifs de l'étape

Une activité interactive pour vérifier que l'enfant peut réinvestir ses connaissances et les appliquer dans une situation concrète.

### Notion abordée

La distinction entre ce qui respecte la vie privée et ce qui ne la respecte pas

### Contenus de l'activité

Photos à éviter de publier	Feedback de Misso
	<p>Il vaut mieux éviter de partager des photos de toi dénudé, en sous-vêtements ou maillot de bain. Des personnes mal intentionnées peuvent les récupérer.</p> <p>Il faut toujours demander l'autorisation des autres pour publier leur image.</p>



Vinz a-t-il demandé l'autorisation à ses amis pour publier leurs photos ? Si ce n'est pas le cas, ils peuvent demander le retrait de la photo, voir même porter plainte contre lui.



Vinz a le droit de poster cette photo mais elle le désavantage. A-t-il pensé que cette photo pouvait être reprise par quelqu'un d'autre ou commentée pour se moquer ? A-t-il envie de retrouver cette photo dans 20 ans ?

Il faut toujours demander l'autorisation des autres pour publier leur image.



Sur Internet, évite d'exprimer tes opinions politiques ou religieuses, cela ne regarde que toi. Les opinions évoluent et tu n'as pas forcément envie qu'Internet garde une trace de toutes tes pensées.

Il faut toujours demander l'autorisation des autres pour publier leur image.



Les photos que l'on prend avec son amoureux(se) sont intimes et doivent le rester. On ne les partage avec personne et on ne les publie pas.

### Photos qui peuvent être publiées

### Feedback de Misso



C'est normal d'avoir envie de partager ses exploits sportifs... ou non ! Tant que tu ne te mets pas en danger pour impressionner tes amis.



C'est normal d'avoir envie de partager les bons moments en famille et entre amis et les souvenirs de vacances. Mais fais attention si tu te prends en photo devant un monument, la diffusion de sa photo est souvent interdite.



Avec le numérique, c'est tentant de jouer avec son image et s'amuser à la transformer. Mais n'en abuse pas, et ne t'en sers pas pour manipuler les autres !

## ÉTAPE 5 : JE COMPRENDS

### Objectif de l'étape

Une BD interactive pour conclure la séquence et comprendre qu'il faut avoir le contrôle sur sa e-réputation.

### Notion abordée

Sam et Zoé comprennent qu'ils peuvent faire retirer une image d'Internet mais surtout que c'est à eux de maîtriser leur e-réputation.

### Contenu

Grâce à cette expérience, Zoé comprend que la vie privée de Sam n'appartient qu'à lui et qu'elle n'a pas le droit de prendre et diffuser une photo de lui sans son autorisation.

## ÉTAPE 6 : JE RETIENS

### Objectif de l'étape

4 cartes interactives pour retenir les principaux messages clés du parcours.  
À l'issue du parcours les élèves deviennent **Champion de la e-réputation.**



# Proposition d'activité de prolongement

## Objectif de l'étape

S'interroger et échanger sur l'identité numérique et la e-réputation

## Activité

Les enfants sont divisés en deux groupes. Le premier groupe se met à la place de Vinz et liste les photos d'eux qu'ils n'aimeraient pas trouver sur Internet (avec les doigts dans le nez, en train de copier, etc.). Le deuxième groupe se met à la place d'une secrétaire de club et établit une liste de toutes les photos qu'ils ne devraient pas trouver en ligne. Les deux groupes confrontent ensuite leur liste respective.

## Informations supplémentaires

Une personne qui **n'a pas respecté le droit à l'image d'autrui** risque :

- 1 an d'emprisonnement et 45 000€ d'amende pour avoir **filmé ou photographié une personne sans son consentement**, dans un lieu public ou privé et avoir transmis l'image (même sans diffusion) ;
- 1 an d'emprisonnement et 45 000€ d'amende pour **conserver**, porter ou laisser à la porter à la connaissance du public des **documents privés d'une personne sans son consentement** ;
- 1 an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende pour avoir **publié un montage réalisé à partir de l'image d'une personne**, et ce **sans son consentement**.

Des règles spécifiques s'appliquent pour les sanctions et les peines des mineurs de moins de 13 ans.

Dans tous les cas, ce sont les **parents des auteurs mineurs, quel que soit leur âge, qui seront responsables civilement**. Ils devront indemniser les parents de la victime.

Du côté des victimes, la loi prévoit un « **droit à l'oubli** » **spécifique aux mineurs**. De plus, la procédure pour l'exercice de leurs droits peut être accélérée.

## Pour aller plus loin

- **Les parcours numériques clés en main « Les écrans, les autres et moi »** pour aborder avec les élèves du cycle 2 au lycée leurs usages du numérique et des écrans et leur transmettre de bonnes pratiques.  
<https://www.saferinternet.fr/ressources-education/>
- **Le dossier Parentalité numérique du site Internet sans crainte**, le programme national de sensibilisation aux bons usages d'Internet : plein de conseils pour accompagner les jeunes dans leurs pratiques des écrans.  
<https://www.internetsanscrainte.fr/dossiers/parentalite-numerique>